

B. Euphrosyne pottier juillet. dela validité du baptême precedment administré dans lanecessité parla Sage femme, Euphrosyme née le dix huit d'avril de l'an mil Sept cens quatre vingt dixSept du legitime mariage entre Armand Pottier & Marguerite d'Entremont. le parain a été Josphe Boudreau, & la Maraine Louise d'Entremont tante de l'enfant tous de cette paroisse lesquels ont declaré ne savoir signer excepté le Parain.

Joseph Boudro

Sigognepretre

B. Marcel Suret. Le vingt trois de Septembre mil sept cens quatre vingt dixneuf J'ai supplie les cérémonies du Baptême à **Marcel** né le treize de Septembre 1795 du legitime mariage entre Pierre Suret & Marie Duon, lequel enfant avoit été baptisé dans l'absence & par defaut de Prêtre par Pierre Mius. le parain a été Pierre Suret fils & la Maraine Cecile Duon tante de l'enfant. le pere & la mere present, tous sont de cette Paroisse lesquels ont declaré neSavoir signer excepté le Parain. pierre suret jeune

Sigognepretre

B. Raphaël Suret. Le vingt trois de Septembre mil sept cens quatre vingt dixneuf Je prêtre Soussigné ai supplie les cérémonies du Baptême a Raphaël né le 28 fevrier 1798, du légitime mariage entre pierre suret & Marie Duon, lequel enfant avoit été baptisé dans l'absence du Pretre par Pierre Mius. Le parain a été Athanase Suret, frère del'enfant & **la**Maraine Marguerite Amirault fem<sup>e</sup> de Pierre Suret fils, representée par ~~Pxxxxx xxxxx~~ ; ~~leperxxxxxxxxxxxxxxxx~~ Marie Colombe **Frontain** lepere & lamere presens tous sont de cette paroisse & ont declaré nesavoir signer. une demie ligne raturée

Sigognepretre

+ M Apial Amirault & Marie Suret. Ils se sont présentés de nouveau à l'église. Le vingt Six de Septembre, l'an milsept cens quatre vingt dix neuf, je prêtre soussigné ai accordé la dispense du troisieme degré de parente parvue pouvoir special à moi accordé parle Rev. Pere Jones Vicaire général de Mg<sup>r</sup> l'Eveque de Quebec & superieur des Missions de l'Acadie, dans une lettre signée delui endatte du 14 Juillet 1799 & ensuite ai donné la Benediction nuptiale a Apial Amirault fils d'Ange Amirault & de Natalie Belivau d'une part & à Marie Suret fille de Paul Suret & de Magdelene Amirault d'autre part. l'esquelles parties avoient été aupara-vant jointes ensemble dans l'absence & par defaut de Pretre **en** presence de temoins avec promesse dese presenter à l'église à la premiere occasion tant pour recevoir la Béné diction nuptiale que pour obtenir la dispense dudit empêchement